

Mars 2015

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2 Conseil municipal (salle Léo-Thérourx, 20h)	3 Vestiaire (13h30 à 17h30) Biblio (14h à 16h et 19h à 20h) Yoga Âge d'Or	4 	5	6 Patin libre (13h30 à 15h, St-Robert)	7 Résidus domestiques dangereux (RDD) (9h à midi, étangs aérés, 200, rue Guilbault)
8 Heure avancée	9	10 Vestiaire Biblio Yoga Âge d'Or	11	12 Coop santé J-J. Falardeau (Prélèvements, salle Léo-Thérourx, à partir de 8h)	13	14
15	16	17 Vestiaire Biblio Yoga Âge d'Or	18  Aféas Cabane à sucre	19	20 Âge d'Or Danse (salle Léo-Thérourx)	21
22	23	24 Vestiaire Biblio Yoga Âge d'Or	25	26 Âge d'or Cabane à sucre	27	28
29	30	31				


Desjardins
Caisse populaire
Centre du Bas-Richelieu

CENTRES DE SERVICES
• Sainte-Victoire • Saint-Ours
• Saint-Aimé • Saint-Robert
• Saint-Louis • Yamaska

Téléphone : **(450) 746-4646**
Télécopieur : (450) 782-2971
www.desjardins.com

Toujours plus près de vous



AGIR LÀ OÙ JE LE PEUX PARTIR EN QUÊTE DE BEAUTÉ, CÔTOYER L'HUMAIN!

Il est bon de prendre des décisions pour retrouver l'optimisme que nous avons négligé durant les mois difficiles du début d'année. Une tâche ardue car nous devons quitter le nid confortable pour regarder autour de soi. Même si nous ne pouvons rien contre le taux de chômage, la pauvreté, la violence... nous pouvons nous informer, poser des questions, essayer de comprendre et apporter ensuite un éclairage différent dans une discussion, mettre des lunettes sur un regard optimiste. Nous pouvons aussi donner du temps, des sous, des vêtements que nous ne porterons plus... «Chaque petit geste compte». Et bien moi, j'y crois.

La beauté existe toujours, mais encore faut-il la voir. Cette saison qui ne veut plus lever le camp, comme de la visite qui abuse, apporte aussi son lot de féerie. Il faut aller à sa rencontre, prendre le temps de se rendre dans un coin de la nature après une tempête printanière, quand les arbres sont chargés de cette neige lourde déposée sur les branches ou encore se mettre à la fenêtre quand la lumière perce le givre. Ce sont là quelques précieux moments que nous pouvons nous offrir pour notre plus grand plaisir. Paraît que regarder des images de paysages exotiques procure presque le même apaisement, l'effet vivifiant en moins.



Nous sommes nécessaires au bonheur de nos congénères. Trouver l'écoute, les rires, les câlins et le soutien de nos proches, contribuent à faire obstacle aux réactions négatives que provoquent les hormones de stress dans notre organisme. Cependant, cet effet positif sur notre santé physique et mentale ne s'obtient pas seulement en fréquentant les copains ou en soupant avec la famille une fois de temps en temps. Il faut aussi faire partie, par exemple, d'un club, d'une association, faire du bénévolat... Et si on revenait au point 1?

PENSÉES DU MOIS DE MARS :

Profitez du moment présent, la journée qui passe ne reviendra plus. La vie est courte, alors aimez-là!

Nicole Bouchard, pour le comité du journal

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : yamaska@pierredesaurel.com

Site web : www.yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](#)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi :	8h à 12h et 12h30 à 16h30
Vendredi	8h à 12h

Date de tombée

pour la prochaine édition : 12 mars 2015

Prochaine parution : 1^{er} avril 2015

Les membres du Conseil municipal

Maire :

Louis R. Joyal	450 789-2912
genlouis@distributel.net	

Conseillères et conseillers :

Danielle Proulx	450 789-5030
danielle_proulx_19@hotmail.com	

Yvan Robidoux	450 517-0025
yvanrobidoux@outlook.com	

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
dianedetonnancourt2@hotmail.com	

Léo-Paul Desmarais	450 789-2175
dianebeau202@hotmail.com	

Siège numéro 5 (vacant)

Alain Crevier	450 789-3427
acrevier@bell.net	

Direction générale :

Karine Lussier	450 789-2489
yamaska@pierredesaurel.com	

Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Louis R. Joyal
450 789-2912

Karine Lussier
450 880-0712

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec
appel de service :
450 310-4141

Permis de construction, rénovation (sur rendez-vous)
450 789-2489

Salle Léo-Thérout
450 789-2007

Bibliothèque municipale
450 789-2007

Maison des jeunes
450 789-2027

Centre communautaire
450 789-5353

Presbytère
450 789-2115

Vestiaire
450 789-2151

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-4646

École intégrée de Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Coop de santé
Jean-Jacques-Falardeau
Tél : 450 788-2260
Fax : 450 788-2269

Autobus

Tél.: (450) 789-0757

Bibeau Inc.

**TRANSPORT
SCOLAIRE
& VOYAGES
SPÉCIAUX**



188 Mgr Parenteau,
Yamaska (Québec) J0G 1W0

Jasmin Bibeau
Propriétaire

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



LA PROPRETÉ À YAMASKA, L'AFFAIRE DE TOUS!



LOUIS PLAMONDON

DÉPUTÉ DE BAS-RICHELIEU | NICOLET | BÉCANCOUR

Président du caucus du Bloc Québécois

Représentant de la nation québécoise



Chambre des communes

307, route Marie-Victorin
Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6
Tél.: (450) 742-0479
Téléc.: (450) 742-1976

plamondon.l@parl.gc.ca

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827



COMMUNIQUÉ

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : La Sûreté du Québec souligne la Journée de la sécurité sur internet

Montréal, le 5 février 2014 – Dans le cadre de la Journée de la sécurité sur Internet, la Sûreté du Québec, en collaboration avec le Centre canadien de la protection de l'enfance, **invite les parents** à se renseigner sur les nouveaux phénomènes reliés aux technologies numériques.

La cyberintimidation, l'autoexploitation juvénile, le leurre et l'exploitation sexuelle des enfants sur internet sont quelques-uns des délits qui sont perpétrés par le biais des nouvelles technologies. Ils peuvent constituer des actes criminels qui, bien qu'ils soient commis dans un univers virtuel, font des victimes bien réelles.

En plus de mener des enquêtes quotidiennement pour retracer les responsables de ce type de crime, la Sûreté du Québec agit de façon préventive, en sensibilisant parents et enfants aux différents enjeux de sécurité sur le web.

Grâce à un partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance, les policiers de la Sûreté du Québec disposent de ressources informatives destinées à mieux informer les jeunes et leurs parents sur les moyens de prévenir les risques et les actions à prendre lorsqu'ils sont victimes ou témoins de cybercriminalité.

La Sûreté du Québec invite le public à visiter son site web, au **www.sq.gouv.qc.ca**, ainsi que le site du Centre canadien de protection de l'enfance, au **www.protegeonsnosenfants.ca**, pour accéder à une foule de ressources sur la sécurité des enfants sur internet.

Rappelons que toute personne qui est victime ou témoin de cybercriminalité peut faire un signalement à son service de police local. Par ailleurs, vous pouvez signaler toute information au sujet de l'exploitation sexuelle des jeunes sur internet à la Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, au **www.cyberaide.ca**.

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
District de la Montérégie
450 641-7549
www.sq.gouv.qc.ca



En bref...

Séance ordinaire du 12 janvier 2015

**RÈGLEMENT NUMÉRO RY-71-2015
CONCERNANT L'OBLIGATION
D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE
SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À
L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE
DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT
MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par Mme Johanne Lépine lors de la séance régulière tenue le 1^{er} décembre 2014 en vue de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Crevier, appuyé par Mme Johanne Lépine et résolu :

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

ARTICLE 2

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

ARTICLE 3

3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.

3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.

Élections municipales Production des déclarations de candidature

En vue des élections municipales qui se tiendront le 19 avril prochain, la présidente d'élection de la Municipalité de Yamaska, Mme Karine Lussier, désire informer les électrices et les électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou de candidat qu'ils ont jusqu'au 20 mars 2015 pour produire une déclaration de candidature à l'endroit suivant :

100, rue Guilbault, Yamaska

À noter que les déclarations de candidature sont **acceptées du 6 mars au 20 mars 2015, à 16h30.**

La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins **5 électeurs** de la Municipalité.

Celles et ceux qui désirent obtenir plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser à la présidente d'élection, Mme Karine Lussier, au 450 789-2489 ou par courriel à klussier@pierredesaurel.com. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site Web du Directeur général des élections, à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca ou communiquer avec son Centre de renseignements : 1 888 ELECTION (1 888 353-2846) ou info@electionsquebec.qc.ca

3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée suite à une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la *Loi sur les compétences municipales*.

3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

ARTICLE 4

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Organismes (suite)

La vie paroissiale

L'aide médicale à mourir

Avant de débattre de cette question, amenons l'être humain aux confins de son être, et là, dans toute la nudité de son être, permettons-lui de parler selon sa conscience. C'est de cela qu'il s'agit quand nous parlons de « L'aide médicale à mourir ». C'est la personne seule qui peut et doit parler. Certes, des voix discordantes vont se faire entendre, il ne faut pas s'en étonner, car nous touchons à ce qui a de plus intime chez l'être humain, la vie.



Est-ce à dire que la personne qui a à choisir pour elle-même ne peut pas

faire un discernement parmi toutes les voix discordantes qu'elle entend, que ces voix soient religieuses, philosophiques, éthiques ou autres ? Elle peut et doit faire un discernement, mais en dernier ressort, c'est sa conscience seule et personnelle qui peut et doit parler.

Comme personne extérieure à sa prise de décision, faisons attention pour ne pas ajouter le poids de la culpabilité à la personne qui doit décider.

Malheureusement, souvent, c'est le poids de la culpabilité ou de la peur qui font se prononcer les gens dans la question de l'aide médicale à mourir. Regardons mieux la personne qui souffre, elle ne demande pas de mourir, mais de vivre dignement au prix de sa vie même.

Célébration de la confirmation

Elle aura lieu le samedi 25 avril 2015 à 10h00 en l'église de Saint-David ; plus d'une trentaine de jeunes sont inscrits à cette démarche de préparation à la confirmation.

Projet d'une rencontre inter-paroissiale

Pour le dimanche 7 juin 2015, la zone pastorale du Lac St-Pierre, comprenant les paroisses allant de la cathédrale de Nicolet à la paroisse Saint-Michel (Nord-Ouest du diocèse de Nicolet), projette de faire se rencontrer les paroissiennes et paroissiens pour un événement festif, signifiant qu'il y a de la joie d'être chrétienne, chrétien. Les responsables du projet nous tiendront au courant du projet de rencontre inter-paroissiale.

Célébration de confirmation pour adultes

Tu prévois être marraine, parrain ou te marier à l'Église et tu n'es pas confirmé(e), une démarche préparatoire est proposée ; pour informations presbytère 450-789-2115

Lionel Émard Ptre-Curé

Organismes

Âge d'Or



En mars, c'est le temps de se sucrer le bec avec un bon diner traditionnel au Pavillon de l'Érable à Saint-Jude, le jeudi 26 mars 2015. Suivront danse et animation avec l'orchestre d'Yvon Daunais. En plus du repas, il y aura dégustation de tire sur la neige. Bienvenue à tous!

Au centre communautaire, les mardis après-midis sont toujours aussi populaires ainsi que les déjeuners mensuels qui réunissent plusieurs membres. Le prochain aura lieu au restaurant «Comme chez soi» à Saint-François-du-Lac, mardi le 10 mars 2015.

Les joueurs de pétanque-atout continuent de se pratiquer pour le tournoi qui aura lieu le 19 mars à Sainte-Rosalie. Quant à celui du baseball-poche, il aura lieu le 9 avril à Contrecoeur. La date limite d'inscriptions est le 13 mars. Le tournoi de cartes (Whist) aura lieu le 17 avril à Saint-Césaire.



Notre prochaine soirée de danse se tiendra, vendredi, le 20 mars à 19h30, à la salle Léo-Thérout avec l'orchestre d'Yvon Daunais suivie d'un goûter en fin de soirée. Bienvenue à tous!

Nicole Benoit, présidente

Comité des Loisirs

La patinoire sera ouverte selon la température à l'horaire habituel. Notez que durant les journées pédagogiques et la semaine de relâche, les heures d'ouverture sont les mêmes que la fin de semaine.



HORAIRE DE LA PATINOIRE

Parc Léo-Guilbault,
100, rue Guilbault

Horaire régulier:

Lundi au jeudi :

18h00 à 19h30 patinage libre
19h30 à 21h30 hockey libre

Vendredi :

18h00 à 19h30 patinage libre
19h30 à 22h00 hockey libre

Samedi et dimanche :

13h00 à 14h30 patinage libre
14h30 à 17h00 hockey libre
18h00 à 19h30 patinage libre
19h30 à 22h00 hockey libre



SOIRÉE CINÉMA

Un film (à déterminer) sera
présenté le **19 mars 2015**
ainsi que le **2 avril**
à la salle Léo-Thérout à 19h00 !
Rafrâchissements sur place !
On vous attend en grand nombre !!!

Léo-Paul Desmarais, comité des loisirs

Départ de Mme Johanne Lépine
Conseillère au siège no 5

Le conseil municipal de Yamaska a accepté, lors de la dernière réunion régulière du 2 février dernier, la démission de Mme Johanne Lépine de son poste de conseillère municipale au siège no. 5. C'est avec regret et respect que le conseil municipal accepte les motifs qui l'engagent à quitter son poste. Depuis son arrivée, à l'automne 2012, au sein du conseil, elle s'est grandement impliquée et a fait profiter l'ensemble du conseil de son expérience professionnelle et nous l'en remercions vivement.

Nous te souhaitons, Johanne, beaucoup de succès dans la poursuite de ton cheminement professionnel.

Diane De Tonnancourt
au nom du conseil municipal

Échéance

1^{er} versement de taxes municipales
27 mars 2015

**Collecte des résidus domestiques
dangereux (RDD)**

Le 7 mars de 9h à 12h
au 200, rue Guilbault (étangs aérés)

Produits acceptés

- Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre) ;
- Peintures à métal et antirouilles ;
- Peintures aluminium ;
- Teintures ;
- Vernis ;
- Laques ;
- Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou pour la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos) ;
- Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détail) ;
- Peintures en aérosol.



Tous les **mardis et jeudis soirs**,

de 19 h à 20 h, il y aura

des cours de **zumba** au gymnase de

l'école Mgr-Brunault de

St-David. Venez vous amuser dans une
ambiance dynamique!

Coût : 4 \$ par cours, payable sur place

① Pour informations, demandez
Mélanie au **(450) 789-5542**

INFO-COLLECTES

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a lieu la première semaine complète ouvrable de chaque mois (du lundi au vendredi), la même journée que votre collecte habituelle de déchets et ce, même s'il n'y a pas de collecte de déchets lors de cette semaine.

Ne pas confondre les encombrants avec les matériaux de construction, les pneus et les pièces d'automobile. Les encombrants sont des objets à usage domestique tels que les meubles, tapis, éviers, baignoires, électroménagers, réservoirs à eau chaude, barbecues au gaz propane (sans la bonbonne), téléviseurs, bicyclettes, toiles de piscines attachées, tapis attachés en rouleau de 5 pieds, branches de 2 pouces de diamètre et de 5 pieds de longueur, attachées en paquet de 2 pieds de circonférence, etc. Par ailleurs, aucun sac ni boîte ne sera collecté lors de la collecte des encombrants.

Étant donné que les encombrants peuvent être ramassés entre 6h et 19h, il est important **qu'ils soient placés en bordure de rue, la veille de la collecte.** Si vos gros objets sont sur le terrain ou à côté de votre maison, ils ne seront pas ramassés.

Piles usées, cartouches d'encre et téléphones cellulaires



Les piles, les cartouches d'encre et les téléphones cellulaires peuvent être placés dans les contenants de récupération spécialement prévus à cet effet à la **Mairie au 100, rue Guilbault, Yamaska.**

Service de déchetterie (avec frais)

Les portes, les fenêtres, le bois, les clôtures et autres matériaux de construction, de rénovation, de démolition ne sont pas des déchets standards. **VOUS NE POUVEZ PAS LES METTRE DANS VOS BACS ROULANTS, CAR ILS NE SERONT PAS RAMASSÉS.**

ENDROITS DE DÉPÔT MOYENNANT DES FRAIS :

Matériaux de construction, pièces d'automobiles, branches d'arbres :

Location Sorel inc.
(LOU-TEC)
370, rue du Collège,
Sorel-Tracy
(450) 742-3787



Ciment, asphalte, brique et pierre :

Sintra inc.
290, rue Mgr-Desranleau, Sorel-Tracy
(450) 742-5993

Matériaux de construction, ciment, asphalte, brique et pierre

Danis Construction inc.
13000, route Marie-Victorin,
Sorel-Tracy
(450) 742-5335



Pour la récupération de pneus

Entrepôt du pneus
143, Boulevard Fiset.
450-746-2700



POUR TOUTES QUESTIONS SUR LES COLLECTES SÉLECTIVES, DE DÉCHETS OU AUTRES COLLECTES SPÉCIALES, CONTACTEZ LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL AU 450 743-2703.

Organismes (suite)

Afeas

Citoyennes averties



En mars, on va se sucrer le bec...



C'est à l'Érablière Durocher, **ce mercredi 18 mars 2015**, qu'en plus du repas traditionnel, servi à volonté, avec musique d'ambiance, nous pourrons lécher la palette. Membres et conjoints profiteront d'un rabais de 2,50\$ (cadeau de votre Afeas) du prix officiel qui est de 18,50\$. Votre prix sera de **16\$ taxes incluses**. Nos amis sont les bienvenus et le nombre devra être mentionné aux téléphonistes lorsque les membres seront contactés.

Félicitations aux nouvelles membres!

Nous nous réjouissons pour l'ajout de deux maillons à la grande chaîne de l'Afeas Yamaska. Nous accueillons avec plaisir **mesdames Nicole Benoît et Manon Abbott**. Merci pour votre solidarité!

Savons-nous à quel point le travail invisible est important et que le bien-être procuré est inestimable?

Le 7 avril 2015 sera la 15^e journée nationale du travail invisible. La mise sur pied de cette journée a pour but de rendre visible tout le travail tenu pour acquis et, de ce fait, invisible, **travail non rémunéré**. Profitons de cette journée pour manifester notre reconnaissance aux gens qui, autour de nous, accomplissent ce travail. **Remercions les mères, les pères, les grands-parents, les amis, les aidantes et aidants et tout autre bénévole!!!**

À vous de décider!

Vous avez le goût de discuter, d'échanger ou simplement de participer à des activités locales rejoignant les conditions de vie et de travail des femmes dans différents domaines : santé, justice, éducation, loisirs, etc. Adhérez à l'Association Féminine d'Éducation et d'Action sociale, (Afeas Yamaska) et devenez des citoyennes averties. **Vous êtes les bienvenues!**

Mes salutations,
Diane Bibeau, présidente



7 avril 2015
QUINZIÈME
JOURNÉE NATIONALE DU
TRAVAIL INVISIBLE